



Secteur Travail : SYNTEF-CFDT
8bis, rue Lecuireot – 75014 PARIS
Tel : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19
Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Secteur Solidarité : SACAS-CFDT
14, avenue Duquesne – 75007 PARIS
Tel : 01 40 56 44 54 – Fax : 01 40 56
Mél : syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr

COMPTE-RENDU **CAP des Attachés d'administration des affaires sociales** **du 11 décembre 2009**

L'ordre du jour de cette CAP portait :

En assemblée plénière sur :

1. Approbation du PV du 19 juin 2009
2. Examen de la titularisation des travailleurs handicapés dans le corps des Attaché d'Administration des Affaires Sociales
3. Examen des demandes de mutation
4. Examen de demandes de détachement dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales
5. Examen de demandes d'intégration directe dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales
6. Examen de demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales
7. Examen de la liste d'aptitude à l'emploi d'attaché d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009
8. Examen d'un recours portant sur le compte-rendu d'un entretien professionnel 2008.
9. Examen d'un recours en notation au titre de l'année 2007
10. Points divers

En assemblée restreinte sur :

11. Examen d'une demande de position normale d'activité
12. Examen de demandes de détachement dans le grade d'attaché principal

Préalable :

Les OS se sont élevées contre la transmission tardive des dossiers (remis en pré-CAP sur table le 4 décembre), qui ne leur permet pas une préparation de qualité des débats.

Selon l'administration ce retard est motivé par la prise en compte d'un maximum de demandes, ce qui génère des retards dans la finalisation des documents à transmettre....

En réponse aux demandes des élus sur la place des attachés dans les services déconcentrés

Pour le secteur Travail, M. Mathieu apporte les précisions suivantes :
Pour l'ouverture de postes, la logique se met en place progressivement, mais il s'agit d'un travail lourd de connaissance des postes des SD. Il reconnaît que les descriptifs des postes pourraient être enrichis...

En ce qui concerne les attachés principaux nommés en 2009, qui sont encore en attente de postes à responsabilité, M Mathieu rappelle que ceux-ci bénéficient de leur grade immédiatement et sans obligation de mobilité géographique contrairement aux directeurs adjoints dont moins des 2/3 du tableau d'avancement 2009 ont pu être nommés, faute de poste en mobilité.

Pour le secteur santé solidarité, Mme Lutaud rappelle que presque tous les attachés sont en administration centrale. Elle précise que Mme Kirry, du fait des nombreuses réorganisations que va connaître ce secteur, veut mettre en place des filières métiers en créant le référentiel propre à ce secteur ; les OS seront associées à cette démarche qui commencera en 2010. Par ailleurs pour la gestion RH des ARS, un comité national de pilotage va être mis en place par le secrétaire général. Elle souligne l'augmentation des détachements sur les postes de IASS. La CFDT indique qu'ils restent tout de même très marginaux au regard des possibilités théoriques offertes par le statut des attachés des affaires sociales.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 19 juin 2009

Le procès-verbal a été adopté

2- Examen de la titularisation des travailleurs handicapés dans le corps des Attaché d'Administration des Affaires Sociales

Les 4 titularisations suivantes ont reçu un avis favorable de la CAP :

- Nicolas AMIGOU, à la DGT
- Géraldine BLANCHET- CLISSON, à la DAGEMO
- Juliette CAHEN, à la DHOS
- Virginie MERCKEL, à la DAGEMO

3- Examen des demandes de mutation

Ne sont présentés par l'administration que les postes pour lesquels des candidatures d'attachés ou d'attachés principaux ont été déposées.

Concernant les mutations dans les SDTEFP, la CFDT demande que l'administration fournisse un état des candidatures sur l'ensemble des postes ouverts à la mutation dans l'avis de vacances de poste de catégorie A, commun à l'ensemble des CAP .

3.1 Agents en position normale d'activité :

- David MUNOZ de la DGT, à la Préfecture de PACA
 - Joël VINCENT de l' INTEFP, au Secrétariat Général des affaires de Corse
- Avis favorable à l'unanimité de la CAP

Sont présentées pour information les position normales d'activité, sans changement de résidence administrative, de :

- Eric DODEMAND de la DGEFP, au ministère de l'écologie,
- Laurent GIESE de la DRTEFP d'Alsace, à la Préfecture d'Alsace.

3.2 Ont été acceptées les mutations de :

| Postes | Nom |
|----------------------------|-------------------------|
| DDTEFP du Puy de Dôme | Philippe FAUGERON |
| DRTEFP Bretagne | Marion MICHAUD LE ROUX |
| DDTEFP Seine et marne | Claude TEYSSONNEYRE |
| DGT | Clémence BIOTEAU-TALAYA |
| DRASS Languedoc Roussillon | Marie-Pierre JOLY |
| DDASS Sarthe | Sylvie BASTARD |

Postes non pourvus par un AAAS :

- DDTEFP Indre et Loire – Le poste est attribué à un contractuel pour rapprochement de conjoint. La situation de M. Sehki est soulignée et l'administration s'engage à y être attentive.
- DDTEFP de l'Hérault – sera pourvu par un contractuel pour rapprochement de conjoint
- DDTEFP du Gard – pourvu par un Directeur adjoint du travail
- DRTEFP Limousin - pourvu par un Directeur adjoint du travail
- DRTEFP Nord pas de Calais– poste non libéré
- DDTEFP Pas de Calais– pourvu par un Directeur adjoint du travail
- DRTEFP Rhône Alpes – pourvu par un Inspecteur du travail
- DDTEFP Rhône – pourvu par un Inspecteur du travail
- INTEFP - pourvu par un Inspecteur du travail

La CFDT demande à avoir une meilleure connaissance du contenu et des motivations des demandes de mutation. La Dagemo n'accepte pas de les communiquer, sauf oralement.

A propos de la situation des nouveaux Attachés Principaux qui ne se sont vus offrir aucune opportunité d'évolution et ne peuvent accéder à des postes via la mutation, la CFDT évoque le cas de Mme Gamaleya. Celle-ci a fait l'effort de postuler sur 4 sites éloignés de sa résidence actuelle, pour prendre un poste correspondant à son nouveau grade. Or sa demande a été à chaque fois repoussée au profit d'une candidature de DAT pour rapprochement de conjoint.

Ceci est d'autant plus bloquant que le champ des postes accessibles aux attachés est plus restreint que celui des DAT. Juridiquement les attachés ne peuvent exercer des fonctions que dans les compétences emploi ou les fonctions supports, alors que celui de l'inspection a accès à l'ensemble des postes des services (Emploi, travail et fonctions supports).

La Dagemo précise qu'en 2009, il y a eu encombrement sur le deuxième grade, du fait d'un nombre de départs en retraite moins important que prévu. L'administration s'engage à veiller à ce que les APAAS soient prioritaires sur les postes Emploi, dans le respect des critères habituels de mutation (le

rapprochement de conjoint primera toujours sur tous les autres motifs de mutation...)

L'administration a pris bonne note de la situation de Mme Gamaleya et s'engage à veiller à ce qu'elle ait rapidement un poste correspondant à son grade.

Les OS alertent l'administration sur la demande de mutation exceptionnelle de M. BOTTON. La Dagemo s'engage à examiner son dossier avec attention.

La Dagemo rappelle le principe de l'ancienneté de 2 ans sur un premier poste, qui doit être respectée avant toute demande de mutation ou de détachement : les services ont besoin d'agents qui restent un minimum de temps !

Seules de très rares exceptions, liées à des cas difficiles et très particuliers, peuvent être envisagées.

Sur une promotion de 28 IRA en 2008 : trois mutations dérogatoires après quelques mois de primo affectation.

Sur la promotion 2009 des 48 IRA en Services déconcentrés : déjà 2 dérogations à la règle des deux ans (une mutation et un détachement)...

De plus TOUTES les situations particulières des autres corps sont naturellement prises en compte lors de l'examen des demandes de mutation.

La CFDT alerte la CAP sur le cas de plusieurs collègues :

- Mme Touati, qui souhaite revenir en Martinique, au motif d'un rapprochement de conjoint. L'administration indique que les postes vacants non pourvus dans ce département lors de la précédente CAP n'ont pas été remis à la vacance du fait du dépassement des effectifs de référence. La Dagemo prend note de la situation particulière évoquée

- M. Cattani : l'administration indique que sa demande de changement de résidence a été prise en compte avec un avis favorable à un détachement auprès de la DREAL.

- Mme Depondt : une opportunité de détachement à la DREAL pourrait répondre à ses souhaits. La CFDT demande à ce que cette solution soit favorisée par la Dagemo.

La CFDT alerte sur la nécessité de rapprocher les dates des CAP (Attachés, Inspecteurs du travail et Contractuels), de manière à prendre en compte les situations individuelles de la manière la plus égalitaire possible. Sinon, faute de réponse rapide en CAP, les services trouvent des solutions locales...

Pour le secteur Santé Solidarité, Madame LUTAUD informe de la nouvelle procédure de mutation en cours de préparation ; elle précise que celle-ci sera discutée avec les organisations syndicales.

4- Examen des demandes de détachement

Les détachements suivants ont été acceptés, pour 9 agents relevant d'autres ministères (postes publiés sans que des candidatures internes au Ministère de soient manifestées):

- Sophie ALBERT de l'OFPRA - IMINIDSO
- Martine BOYER-BOURGEOIS, du Ministère de la Justice - SDFE
- Camille CALVEL de l'INRIA - DGT
- Christine d'ANZI de l'Education nationale - DRTEFP Champagne Ardennes
- Laurent DEBORDE, des Hôpitaux de Lyon - DSS

- Isabelle GARDON-KUPISZ, du Conseil régional des Pays de Loire - SDFE
- Salima KIHHEL, de l'Education nationale – DDTEFP 33, poste non pourvu à la précédente CAP
- Marina LAHITTE-LOUSTEAU, Ministère de l'Intérieur – DDTEFP Corse du Sud
- Florence MANOTTE, de l'Education nationale – DAGEMO

Concernant l'examen d'une demande détachement sur un poste au bureau du cabinet TRAVAIL, les OS votent CONTRE car celui-ci n'a pas été publié. L'arbitrage sera rendu par le cabinet.

Intégration de conseillers techniques des services Sociaux (CTSS)

A la CAP de juin, 17 CTSS ont intégré le corps des attachés. La CFDT vote pour l'intégration de 19 nouveaux demandeurs, remplissant les 3 critères définis pas l'administration:

- BAREGE Pierre
- BOUCHET Bernadette
- CAMUS Christine
- COURTOIS Danièle
- DUCLA René
- DUPUIS Annick
- GUILLOT Odile
- HAINZ-GIRARD Brigitte
- HEYLER Paola
- LABORDE Colette
- LAURENT Maryse
- MALTAT Annie-Jeanne
- NICOLAS Monique
- PAWLAK Catherine
- PERREAU Corinne
- PERRIN-LACOUR Marie
- PONS Catherine
- TAVIAUX Jacqueline
- THEVENOT Brigitte

NB : le critère relatif au 8^e échelon a été assoupli puisque aucune durée minimum de présence dans l'échelon n'est plus exigée.

5- Examen des demandes d'intégration directe (mise en œuvre de la loi mobilité d'août 2009)

- Renaud BAROIN, ex-attaché de l'Education nationale , à la DRH
- Amandine SCHARF, ex attachée d'administration de l'ONF, à la DRH
- Mickaël WEISS, ex-attaché d'administration de la Défense, à la DGAS
- Mehdi ALLAL, ex-officier de protection des réfugiés, à la DRH

Toutes ces demandes ont été acceptées après vérification de la publication des postes concernés.

6- Examen des demandes d'intégration.

- Valérie GARNIER, ex-Attaché territorial, à la DRH
- Françoise MATHIEU, ex-cadre socio éducatif des Hôpitaux de Paris, à la DRH
- Alexandra MOUSSOU, ex-ingénieur d'études du CNRS, à la DSS
- Gilles MORMICHE, ex cadre de France Telecom, à la DAGEMO.

Toutes ces demandes ont été acceptées.

7- Examen de la liste d'aptitude au corps des attachés

30 postes sont ouverts, sur la base de 40% des recrutements et des détachements réalisés :

11 du côté Santé (3 en SD et 8 en AC)

19 du côté travail (8 en SD et 11 en AC)

Soit 11 postes en SD et 19 en centrale.

La CFDT fait remarquer le caractère ridicule du ratio postes/promouvables : 1,3% ! (30 postes pour 1.744 promovables en services déconcentrés et 547 en administration centrale)

Pour les services déconcentrés du secteur Santé, 11 régions n'ont proposé personne, ce qui est sans doute imputable au délai laissé pour la réponse.

L'administration propose donc que l'examen de la liste d'aptitude dans les services déconcentrés soit reporté à la prochaine CAP qui aura lieu au premier trimestre 2010, pour laisser le temps à toutes les directions de proposer des candidats.

Du fait de l'absence, dans les SD Travail, de secrétaires administratifs remplissant les conditions pour être promus, l'administration prévoit que les 8 postes Travail soient ouverts à des agents des services déconcentrés Santé, les agents nommés devant prendre un poste du côté travail.

Les élus demandent la lecture des dossiers de personnes ne figurant pas sur la liste définitive de l'administration :

- Eric BRIOT (DGAS)
- Marie-Thérèse CHARBONNEL (MAN)
- Françoise DOS SANTOS (DSS)
- Bertin FLEURY (DAFJS)
- Catherine GAMBERONI (Bureau du Cabinet Santé)
- David KOULIBALY (DAFJS)
- Jacqueline MARECHAL (DAEI)
- Sylvie RODRIGUES (DGS)
- Patricia THIBault (DGAS)
- Françoise VANDAMME (DAGEMO)

La CFDT s'étonne du fait que la DGAS ne classe qu'un seul agent alors que la hiérarchie directe soutient quatre SA de classe exceptionnelle.

Elle demande que soient examinés attentivement les dossiers de Mme Patricia THIBault et de M. Bertin FLEURY.

Après discussion la CAP a donné un avis unanime sur les noms suivants:

| | | |
|-----------|---------------------|----------|
| Françoise | BENCZKOWSKI | DGEFP |
| Françoise | BOUDT | DGS |
| Philippe | BRAQUIER | DGT |
| Régine | ERGUY | IMINIDSO |
| Brigitte | FOTIN | DGT |
| Pascal | FROUDIERE | DGT |
| Francis | GABRIEL | DAGEMO |
| Madeleine | GOMEZ | DAGEMO |
| Dominique | LASSAUGE-LE-DELLIOU | DHOS |
| Françoise | LE CLOITRE | DGAS |
| Nadine | PERES | DARES |
| Isabelle | PILLAZ | DRH |
| Sylvie | RODRIGUES | DGS |
| Patricia | ROUYER | DAFJS |
| Marc | SIMON | DARES |
| Mireille | SOREL | DAGEMO |
| Bernard | TALBOT | DSS |

Pour les noms suivants le vote est partagé :

| | | |
|---------|-----------|-----------------|
| Line | GUILLAUME | CABINET TRAVAIL |
| Corinne | HUSSON | MAD CABINET VGE |

8- Examen du recours contre un compte-rendu d'entretien professionnel 2008

Après discussion sur le recours contre l'entretien la Cfdt demande à ce que ce dossier soit réexaminé.

Maintien des appréciations, pour administration, contre CFDT, abstention UNSA et GGT

9- Examen du recours de M. Georges SIMON

Modification fiche de notations, concernant l'appréciation sur les capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Pour administration, CGT et UNSA

10- Points divers

Primes : les organisations syndicales, CFDT et CGT sont intervenues pour qu'un travail soit engagé sur l'amélioration du niveau de primes des attachés. Dans cette perspective, la déclaration suivante a été faite en séance :

« Les élus CFDT et CGT à la commission administrative paritaire (CAP) des attachés d'administration des affaires sociales rappellent à l'Administration la revendication des attachés relative à une revalorisation substantielle de leurs rémunérations accessoires. Ils rappellent également la reconnaissance faite par l'Administration lors de la séance du 19 juin 2009 de la faible évolution au cours de ces dernières années du niveau de ces rémunérations comparées à celles des autres corps et son engagement dans l'attente de 2012 (fin du protocole des B) d'affecter toutes les marges disponibles pour combler ce retard.

Or, à l'occasion des dernières attributions, les élus CFDT et CGT constatent que ces marges disponibles ne sont pas au rendez-vous et que leur niveau de rémunération accessoire accuse toujours le même déficit.

Ils mettent en parallèle leur situation avec celle des membres des cabinets, notamment celle des membres des cabinets des ministères sociaux – révélée par l'enquête menée par le député René Dosière et rendue publique par plusieurs media – dont les rémunérations ont cru dans des proportions exponentielles entre 2008 et 2009 (56,8%) supérieures à la hausse de la masse des membres de cabinet, le montant moyen de ces hausses étant supérieur à 10%.

Les élus CFDT et CGT sont scandalisés par de telles progressions et se demandent quelle est la valeur des engagements pris par l'Administration car les progressions dont ont bénéficié les membres de cabinet attestent bien que des marges de manœuvre existaient, que l'Administration avait là le moyen d'honorer ses engagements, mais que ces marges ont été confisquées.

Compte tenu de ces éléments, les élus CFDT et CGT estiment que l'Administration a les moyens de procéder tout de suite à l'ouverture de négociations en vue de conclure un protocole de revalorisation des primes des attachés. Ils demandent l'ouverture immédiate de négociations. »

Conseillers d'administration : Ces emplois actuellement plutôt positionnés en administration centrale, la demande est faite qu'ils puissent également être nommés dans les services déconcentrés côté santé solidarité. Réponse de l'administration, cette éventualité est effectivement à l'étude.

Pour le secteur travail, les conseillers d'administration sont positionnés sur des postes ouverts au DT. Dans les années à venir, le déploiement de ces postes en services déconcentrés est prévu.

L'administration indique par ailleurs que les postes ouverts aux conseillers d'administration se font après remontée et propositions des directions.

Frais de déménagement des sorties d'IRA : A la demande de la CFDT, l'administration accepte de revoir sa position quant à l'application du taux de 80%. Le dossier sera entièrement re-examiné, notamment au vue des différents textes et jurisprudences, la CFDT demande à ce que le taux de 120% soit appliqué.

ASSEMBLÉE RESTREINTE

11- Examen d'une demande de position normale d'activité

Aurélie LAMBIILLOTTE à la Préfecture de Bretagne

Est présentée pour information la position normale d'activité, sans changement de résidence administrative, de Thierry CHAVE eu ministère de l'Agriculture et de la pêche.

12- Examen des demandes de détachement dans le grade d'Attaché principal d'administration des affaires sociales

Ont obtenu un avis favorable, les demandes de détachement de :

Jacques DABOUDET
Marielle GONZALEZ-GOMEZ
Nathalie MARIE
Monique PIZZINI
Catherine VEDRENNE

Prochaine CAP des Attachés et Attachés Principaux des affaires sociales fin mars ou courant avril.

oooOooo

Vos élu(e)s CFDT sont :

Attachés : Attachés

- Frédérique HENRION – titulaire – 05 56 99 96 29 – frederique.henrion@travail.gouv.fr
- Murielle CLEMENTE – suppléante – 01.40.56.43.32 – murielle.clemente@sante.gouv.fr

Attachés principaux

- Françoise BRUNET – titulaire – 02 40 99 36 20 – francoise.brunet@sante.gouv.fr
- Christophe ASTOIN – suppléant – 04 91 15 13 11 – christophe.astoin@travail.gouv.fr

Pour toute aide ou conseil n’hésitez pas à les contacter ou à appeler les permanences SACAS (secteur solidarité) ou SYNTEF (secteur emploi).

J’envisage d’adhérer à la CFDT et souhaite être contacté(e) :

Nom.....
Prénom.....
Affectation.....
Secteur :
Téléphone.....
Mél

À retourner par mél à :

syndicat.cfdt@travail.gouv.fr pour les agents du secteur travail
syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr pour les agents du secteur solidarité